

[https://actu.fr/normandie/rouen\\_76540/coups-de-couteau-entre-lyceennes-a-saint-sever-...](https://actu.fr/normandie/rouen_76540/coups-de-couteau-entre-lyceennes-a-saint-sever-...)

🕒 6 min read

# Coups de couteau entre lycéennes à Saint-Sever : "Mon but n'était pas de tuer"

Deux lycéennes ont été condamnées par le tribunal de Rouen pour une violente agression survenue dans le centre commercial Saint-Sever, le 12 octobre 2023. Récit.



À Rouen, des lycéennes se sont battues à coups de couteau au centre commercial Saint-Sever. (©AF/76actu/Archives)

**Déferlement de violence et couteau.** C'est une très violente **dispute entre lycéennes** au centre commercial Saint-Sever, que le tribunal judiciaire de **Rouen** a eu à juger ce lundi 17 octobre 2023.

# Rixe à l'arme blanche en plein centre-commercial Saint-Sever

Le 12 octobre dernier, la police est appelée pour une rixe à l'arme blanche en plein centre commercial Saint-Sever. Des témoins leur désignent les victimes et donnent aux policiers **un couteau « d'une longueur de 20cm »**, relate le président du tribunal. Les assaillantes présumées sont deux sœurs, **lycéennes à peine majeures**.

La victime, Fatia\*, est aussi une jeune femme, présentant diverses plaies saignantes. Elle écopera de **cinq jours d'ITT**. Parmi les témoins qui sont intervenus, l'un est aussi blessé et aura trois jours d'ITT.

## Pourquoi une telle violence ?

La jeune femme agressée se rendait à Saint-Sever avec sa meilleure amie pour acheter un bijou. Elle assure **ne pas comprendre les raisons de cette agression**.

En garde à vue pour tentative de meurtre, les deux sœurs reconnaissent l'attaque mais jurent « n'avoir jamais eu l'intention de donner la mort ».

Sabrina\* explique que sa petite sœur est scolarisée dans un lycée à Rouen et que cette dernière subirait depuis plusieurs mois **des menaces de mort** de la part de Fatia, sur fond d'histoire amoureuse.

Une situation qui s'est envenimée le matin même, Fatia aurait poussé et provoqué Rebah devant le lycée. « [Ma sœur] m'a appelée pour me raconter ce qu'il se passait, je suis venue la rejoindre pour qu'on s'explique. »

Vidéos : en ce moment sur Actu

” Il y a eu une altercation directement entre elle et moi. Quand elle a pris le dessus sur moi, j'ai utilisé le couteau, je lui ai porté cinq à dix coups.

C'est par crainte de représailles, dit-elle, qu'elle est venue avec un couteau caché dans son pull. « Sa famille est dangereuse, j'ai juste voulu me protéger. » Rebah\*, sa soeur,

n'était semble-t-il pas au courant pour le couteau. « C'est parti en bagarre, **j'ai essayé de les séparer** mais la meilleure amie de la victime s'en est pris à moi. »

La scène a été filmée, montrant le déferlement de violences.

## « Je ne voulais pas que ça aille aussi loin »

Malgré la gravité des faits, les deux sœurs échappent à la Cour d'Assises mais sont présentées en comparution immédiate. **Elles tiennent d'abord à s'excuser publiquement** auprès de la victime.

Le tribunal s'interroge sur l'origine d'un tel déchaînement de violence. Sabrina assure « avoir honte. Je ne voulais pas que ça aille aussi loin », tandis que Rebah dit « avoir juste voulu aller au lycée normalement ».

Confrontée à une partie des vidéos de l'agression, Sabrina a une prise de conscience et ne se reconnaît pas : « Je n'ai jamais été dans un état comme celui-ci, j'ai pris le couteau car j'avais peur de ne pas maîtriser la situation ». La présidente insiste : « Vous ne discutez pas avec elle, vous sautez au cou de la victime ». Et la jeune prévenue de répondre : « **Mon but n'était pas de tuer**, je voulais juste défendre ma sœur, c'est la seule personne qui me reste ».

## Sous bracelet électronique

Éprouvée par le visionnage des vidéos, Fatia est incapable de répondre aux questions du tribunal. C'est son avocate qui porte sa voix, **dénonçant « la sauvagerie »** de l'agression. Elle sollicite 800 euros de dommages et intérêts.

**La procureure se montre effarée de l'attitude « effrayante »** et de la gravité « extrême et incompréhensible » de ces violences. Elle rappelle que Sabrina a « prémédité son acte en venant munie d'un couteau et en cherchant la victime ». C'est pourquoi elle requiert une peine de 16 mois de prison, dont la moitié assortie d'un sursis. Pour Rebah, elle ne requiert huit mois avec sursis, « afin de rappeler à chacun et chacune qu'on ne peut pas faire justice soi-même ».

L'avocate de Sabrina reconnaît « qu'il n'est pas facile d'être avocat et de plaider avec humilité ». Elle-même sidérée par les images, elle tient à mettre en garde la juridiction et lui demande « de se mettre à distance. **La vidéo n'est pas le seul élément du dossier**, ne vous départissez pas de votre serment, soyez professionnels ». Elle souhaite par ailleurs écarter la préméditation.

Elle souligne également le parcours de vie difficile des deux soeurs, élevées dans un climat de violence et d'alcool avant d'être protégées par un juge des enfants.

« Elles sont fusionnelles, elles ne peuvent compter que l'une sur l'autre, même son éducatrice l'a lâchée », appuie l'avocate défendant Rebah. Elle estime que la vidéo atteste de la véracité du témoignage de sa cliente. « Elle a uniquement tenté de séparer, ses agissements étaient parfaitement proportionnés ».

Le tribunal tranche. Sabrina est déclarée coupable et écope **de 16 mois de prison dont huit avec sursis**. Une peine qui sera exécutée sous bracelet électronique. Sa sœur s'en sort avec **six mois de prison avec sursis\*\***.

*\*Les prénoms ont été modifiés.*

*\*\* Cette peine est susceptible d'appel. Toute personne est présumée innocente tant que toutes les voies de recours n'ont pas été épuisées.*

**De notre correspondant Frédéric Bernard.**

*Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).*

Generated with Reader Mode